

**CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE
DES MINISTRES RESPONSABLES DE L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION**

- Résumé de la conférence
- Décisions des ministres
- Allocution de la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Louise Beaudoin

Résumé de la Conférence

Le 30 septembre 1996, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de l'autoroute de l'information se sont rencontrés à Winnipeg, au Manitoba, pour discuter du développement de l'inforoute.

Cette rencontre faisait suite à une demande en ce sens faite par les premiers ministres aux ministres responsables de l'autoroute de l'information lors de la 35e Conférence annuelle des premiers ministres.

Les ministres ont discuté de cinq propositions visant à établir entre eux une collaboration afin d'accélérer le déploiement de l'inforoute et de faire de cette dernière un environnement sécuritaire et accessible à tous.

Ces cinq propositions qui, sauf une, ont toutes été adoptées à l'unanimité, portent sur les sujets suivants :

Accès : les ministres ont convenu de collaborer afin d'assurer à tous un accès abordable à des services d'inforoute essentiels et à une masse critique de produits et de services en français.

Prestation de services gouvernementaux : à l'exception de la ministre du Québec, les ministres ont décidé de favoriser une collaboration permanente entre les gouvernements en ce qui a trait à l'utilisation des technologies de l'information et la prestation commune des services gouvernementaux.

Le Québec, pour sa part, n'a pas adhéré à cette proposition. En effet, bien qu'il soit d'accord avec l'objectif de cette dernière, le Québec n'a pas souscrit aux moyens proposés parce qu'il poursuit l'élaboration d'une stratégie inforoutière qui lui permettra de définir ses propres besoins. Cette stratégie une fois arrêtée, le Québec pourra alors évaluer à son mérite cette proposition.

Protection des renseignements personnels dans le marché : les ministres ont convenu que leurs gouvernements respectifs déploieront, chacun dans les domaines relevant de ses compétences, des efforts concertés pour satisfaire aux exigences du public en matière de protection de la vie privée lors de transactions électroniques.

Commerce électronique : les ministres ont décidé d'encourager et de faciliter l'adoption du commerce électronique comme un moyen économique et sécuritaire d'assurer la prestation de services gouvernementaux et de faire des affaires.

Collaboration continue : les ministres ont convenu de leur collaboration future.

Dans son allocution liminaire, la ministre de la Culture et des Communications du Québec et ministre responsable de l'autoroute de l'information, madame Louise Beaudoin, a notamment rappelé la nécessité de prendre des mesures favorisant la présence du français comme l'une des langues d'usage sur l'inforoute. Elle a de plus souligné qu'il est essentiel d'assurer que l'autoroute de l'information soit un véhicule d'expression de la diversité des cultures et de la pluralité des langues.

Les ministres ont convenu que leur prochaine rencontre se tiendra en juin 1997 au Nouveau-Brunswick.

1996-10-03

DÉCISIONS DES MINISTRES

Accès

Les ministres conviennent que l'avenir du Canada en tant que société de l'information est étroitement lié au maintien de sa situation de chef de file mondial en matière d'accès à l'information offert à tous ses citoyens. Afin d'atteindre cet objectif, les ministres conviennent que l'ensemble des Canadiens, quels que soient leur lieu de résidence, leur revenu, ou leurs besoins particuliers, devraient jouir d'un accès abordable à des services d'information essentiels et à une masse critique de produits et de services en français.

Les ministres reconnaissent que les forces du marché assureront probablement à la grande majorité des Canadiens un accès abordable aux services d'information, mais ils conviennent également qu'une intervention ciblée des gouvernements pourrait s'avérer nécessaire. En plein respect des compétences de chaque gouvernement et reconnaissant que les politiques, pratiques, priorités et calendriers peuvent différer d'un gouvernement à l'autre, les ministres conviennent d'appuyer, dans le cadre de leur champ respectif de responsabilités, une collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et des territoires à l'égard de programmes et initiatives qui amélioreront l'accès à l'information, favoriseront l'accès du public à l'information et à l'apprentissage continu, et amélioreront la qualité et la portée des services publics et communautaires.

À cette fin, les ministres conviennent, en consultation avec les autres ministres concernés, de demander à leurs fonctionnaires de :

1. identifier les problèmes que soulève l'accès aux services d'information dans les régions rurales et éloignées, et proposer des solutions possibles afin de permettre dans ces régions un accès à prix abordable et à des niveaux de services qui se comparent raisonnablement à ceux qu'on retrouve dans les régions urbaines ;
2. proposer une démarche ou un dispositif qui permettrait de définir un ensemble de « services d'information essentiels » et de réviser périodiquement cette définition de façon à ce que celle-ci reflète l'évolution des technologies et des besoins des utilisateurs ;
3. conseiller les ministres sur la façon la plus économique, la plus efficace et la plus rapide de brancher toutes les écoles et bibliothèques publiques du Canada à l'information ;
4. développer une collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux afin d'établir et de maintenir un réseau viable de lieux publics d'accès et de réseaux communautaires, et ainsi fournir un accès à l'information au sein de chaque communauté, particulièrement pour ceux qui n'ont pas d'autres moyens d'accès ;
5. identifier des moyens visant à assurer la disponibilité d'une masse critique de produits et de services en français.

PRESTATION DE SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Afin de contribuer à faire des gouvernements des « utilisateurs modèles » et des éléments catalyseurs de l'essor de l'information, les ministres, à l'exception de celle du Québec, conviennent de favoriser, dans leurs domaines respectifs de responsabilité, la collaboration permanente entre les gouvernements en ce qui a trait à l'utilisation des technologies de l'information visant à améliorer la prestation de services gouvernementaux au public.

Les ministres, à l'exception de celle du Québec, conviennent aussi d'appuyer, selon les objectifs et les priorités de leurs gouvernements respectifs, les efforts gouvernementaux visant la prestation commune de services à l'échelle régionale, provinciale et nationale, tels que l'initiative Gouvernements canadiens en direct (GCED) et le projet Canada Atlantique en direct.

Conformément à cet objectif, les ministres conviennent, en consultation avec les autres ministres concernés, de demander à leurs fonctionnaires d'étudier des moyens pratiques visant à faciliter :

- l'élaboration de projets pilotes, dans le cadre de l'initiative GCED et d'autres semblables, qui utiliseront les nouvelles technologies de l'information pour améliorer l'accès du public à l'information et aux services gouvernementaux
- la coordination des services gouvernementaux d'information et autres, tels la santé, le marché du travail, l'agriculture, la sécurité publique et la protection civile, l'environnement et la petite entreprise, en vue de leur prestation à des points d'accès publics communs.

Note: Le Québec n'a pas adhéré à cette proposition. En effet, bien qu'il soit d'accord avec l'objectif de cette dernière, le Québec n'a pas souscrit aux moyens proposés puisqu'il a déjà une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral en ce domaine et qu'il poursuit l'élaboration d'une stratégie qui lui est propre concernant le déploiement de l'infrastructure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SUR LE MARCHÉ

Les ministres conviennent que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, chacun dans les domaines relevant de ses compétences, doivent déployer des efforts concertés pour satisfaire aux exigences du public en matière de protection de la vie privée lors de transactions électroniques. Si les préoccupations des consommateurs quant à la protection de leurs renseignements personnels persistent, le Canada ne pourra pas profiter des avantages économiques escomptés de la nouvelle façon de mener des affaires par voie électronique.

Les ministres conviennent :

1. que pour assurer la confidentialité des renseignements personnels, les entreprises et les consommateurs ont besoin d'un ensemble de règles claires et cohérentes ;
2. que la coopération fédérale-provinciale et territoriale est souhaitable pour l'adoption de normes minimales convenues portant sur la protection de la vie privée ;
3. qu'il y aurait lieu de considérer la législation comme un éventuel mécanisme de mise en oeuvre ;
4. que l'on élabore des mesures favorisant la sensibilisation des consommateurs quant aux façons de protéger la vie privée, et
5. que les gouvernements doivent prendre des mesures qui sont de leur ressort pour assurer la protection de la vie privée dans la prestation de services électroniques.

À cette fin, les ministres conviennent, en consultation avec les autres ministres responsables, de confier les tâches suivantes à leurs fonctionnaires :

1. rechercher un consensus entre les divers ordres de gouvernements quant aux normes minimales de protection de la vie privée,
2. examiner diverses méthodes de mise en oeuvre et de contrôle de conformité, y compris la législation, et faire les recommandations quant au choix des interventions gouvernementales,
3. élaborer des stratégies visant à sensibiliser le public sur les moyens dont disposent les Canadiens pour protéger leur vie privée, et
4. rechercher le consensus quant à la façon des gouvernements de protéger la vie privée dans l'utilisation des technologies de l'information pour la prestation des services.

LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Les ministres conviennent de la nécessité pour les administrations publiques fédérale et provinciales d'encourager l'adoption du commerce électronique au sein de l'économie canadienne et de promouvoir et appuyer à l'intérieur de leurs responsabilités respectives :

1. l'usage du commerce électronique comme un moyen économique de faire des affaires au sein même de leur organisation, avec les autres gouvernementaux, les entreprises et avec les Canadiens ;
2. la création et l'application d'un régime de normalisation ouverte quant à l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux ;
3. l'élimination des contraintes juridiques et réglementaires au développement du commerce électronique au sein de l'économie canadienne.

À cette fin, les ministres conviennent, en collaboration avec les autres ministres concernés, de demander à leurs fonctionnaires de :

- a) identifier les obstacles au commerce électronique, qu'ils soient administratifs, réglementaires, juridiques ou opérationnels, et rechercher des solutions dans le cadre des compétences respectives de chaque gouvernement, parmi lesquelles l'adoption de lois comme l'ont déjà fait certaines provinces ;
- b) étudier les différentes manières de favoriser, entre les administrations ainsi qu'entre ces dernières et le secteur privé, l'harmonisation des infrastructures, des politiques et des normes de sécurité, notamment celles liées à l'implantation d'une infrastructure à clé publique et, ce faisant, contribuer à assurer la sécurité des transactions électroniques ;
- c) dans le respect des priorités et des échéanciers gouvernementaux, identifier et parrainer conjointement des projets pilotes qui faciliteront une utilisation innovatrice du commerce électronique ;
- d) créer un site Web permettant à tous les niveaux de gouvernement de partager information et expériences en matière de commerce électronique.

COLLABORATION CONTINUE

Reconnaissant que la transition vers une société fondée sur l'information et vers une économie axée sur le savoir exige la collaboration entre gouvernements, les ministres responsables de l'autoroute de l'information conviennent de se rencontrer de façon ponctuelle.

Les ministres conviennent également d'établir un Comité de hauts fonctionnaires et de lui demander de :

1. coordonner le suivi des décisions prises par les ministres responsables de l'autoroute de l'information,
2. encourager et faciliter la collaboration fédérale-provinciale-territoriale en veillant à ce que les Canadiens puissent tirer profit des avantages économiques et sociaux émanant des technologies de l'autoroute de l'information,
3. encourager et faciliter les efforts conjoints visant à améliorer la prestation des services gouvernementaux par le biais de l'autoroute de l'information,
4. formuler au besoin des recommandations aux ministres.

**Madame Louise Beaudoin,
ministre de la Culture et des Communications
et ministre responsable du Secrétariat de l'utoroute de l'information**

Chers collègues,

Comme vous le savez, le branchement du Québec sur l'inforoute constitue l'une des priorités de notre gouvernement. Ainsi, nous avons adopté, en janvier 1996, des orientations et des cibles relativement au déploiement de l'inforoute. Pour le Québec, le développement de l'utoroute de l'information représente une occasion d'assurer un meilleur développement économique et social, et comporte aussi des enjeux fondamentaux liés à l'identité, à la culture et à la langue.

C'est un véritable chantier que nous avons entrepris, un chantier qui couvre les institutions scolaires, la fonction publique et les services gouvernementaux, les infrastructures, les bibliothèques publiques et, surtout, la création de contenus en français, puisque, de plus en plus l'enjeu se déplace du contenant vers le contenu. Et malgré la présente période de restriction budgétaire que nous connaissons, nous y investissons des sommes très substantielles.

C'est ainsi que 50 millions de dollars ont déjà été engagés dans le cadre de la phase 1 du Fonds de l'utoroute de l'information du Québec et 60 millions de dollars annoncés dans une deuxième phase de ce fonds. Ma collègue ministre de l'Éducation a également annoncé des investissements de près de 300 millions de dollars visant l'acquisition de matériel informatique et périphérique pour le réseau scolaire québécois, dont une portion servira au branchement des écoles québécoises. De plus, notre programme d'accès à Internet pour les bibliothèques publiques est mené rondement.

Par ailleurs, nous avons demandé, en avril 1996, à tous les ministères et organismes du gouvernement du Québec de nous soumettre leur plan d'action. À ce jour, une centaine ont déjà répondu à l'appel. La stratégie québécoise de mise en œuvre de l'utoroute, une stratégie culturelle et industrielle, pourra donc, tel que prévu, être rendue publique au début de 1997.

La situation particulière du Québec justifie de pareils investissements, de pareils efforts. En passant de l'utilisateur au consommateur, du bureau au domicile, les réseaux informatiques de communication nous font entrer dans une nouvelle ère. Si certains misent sur les seules lois du marché pour y arriver, le Québec ne peut, lui, s'y soumettre exclusivement. En effet, le marché, à lui seul, n'assurera pas au Québec et à sa population la pérennité de sa culture et de sa langue sur les inforoutes, ni dans cette nouvelle société de l'information et du savoir. D'ailleurs, seule la présence de notre culture garantira celle de notre langue. De là, par exemple, notre décision de numériser et de diffuser sur Internet 20 000 documents de la Bibliothèque nationale du Québec, ainsi qu'une partie des collections de nos musées.

L'anglais, c'est une évidence, est la langue dominante des nouveaux modes de communication et les contenus en d'autres langues sur Internet, par exemple, constituent moins de 10 % de l'offre globale de services. Il est essentiel à cet égard que l'utoroute de l'information soit dans les faits un véhicule d'expression de la diversité des cultures et de la pluralité des langues.

Pour moi, il est impératif que le Québec puisse se projeter dans le 21^e siècle en français, une langue qui doit continuer à donner accès à la modernité. Pour ce faire, nous ne serons jamais trop nombreux : il faut joindre nos forces à celles des francophones de tout le Canada, à celles de la France, bien évidemment, et à celles de l'ensemble de la francophonie mondiale.

Par conséquent, un effort public important, couplé à une prise de conscience des Québécois pour le potentiel extraordinaire des inforoutes, sont les piliers sur lesquels nous misons. Et les résultats sont encourageants : à preuve, les entreprises québécoises de ce secteur, petites, moyennes et grandes, sont extrêmement dynamiques ; elles sont l'avenir de Montréal qui vibre déjà de leur présence ainsi que de leur performance.

À cet égard, nous savons tous que plusieurs enjeux de l'inforoute se situent au-delà des frontières. Dans certains cas, les orientations et les solutions doivent être définies à l'échelle internationale. Cela est vrai pour la francophonie, mais c'est aussi le cas pour la normalisation technique, la problématique des droits d'auteur, le commerce électronique, et j'en passe.

À une autre échelle, nous sommes réunis ici aujourd'hui pour explorer des axes de collaboration possibles entre nos gouvernements dans le domaine de l'autoroute de l'information. Le Québec est disposé à rechercher de telles collaborations, dans le respect, bien évidemment, des champs de compétence qui lui sont propres.

Déjà, nous entrevoyons un certain nombre de secteurs, parmi lesquels le commerce électronique et l'élimination des chevauchements entre les programmes gouvernementaux, où il nous semble important de travailler de concert.

De façon générale, et d'entrée de jeu, il m'apparaît essentiel d'indiquer clairement les balises à l'intérieur desquelles le Québec entend inscrire cette collaboration avec ses partenaires canadiens.

Le respect de nos priorités et de notre calendrier de travail pour la mise en place de l'inforoute constituent des conditions incontournables de notre participation au présent exercice.

Ensuite, et comme je l'ai affirmé précédemment, nous visons à favoriser la présence du français comme l'une des langues d'usage sur l'inforoute et à prendre les mesures qui s'avéreront nécessaires pour y parvenir.

Finalement, je désire réitérer notre ferme volonté d'obtenir notre juste part des sommes distribuées par le gouvernement fédéral ainsi que des retombées des programmes fédéraux reliés à l'inforoute.

Cela dit, nos sherpas nous ont indiqué des pistes de discussions. Faisons un bout de chemin ensemble, dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel.

Je vous remercie.

M^{me} Louise Beaudoin,
Ministre de la Culture et des Communications
responsable du Secrétariat l'autoroute de l'information

**Madame Louise Beaudoin,
Minister of Culture and Communications
and Minister responsible for the information highway**

Dear colleagues,

As you know, getting Québec on-line is one of our government's priorities. It was for this reason that in January of this year we adopted orientations and targets relating to the expansion of the information highway. For Québec, the development of the information highway represents an opportunity to ensure better economic and social development, but at the same time involves major stakes from the standpoint of identity, culture and language.

We have embarked upon a truly large-scale endeavour, one that will affect school institutions, the civil service, government services, information highway infrastructures, public libraries and above all, the creation of French-language content, as increasingly the focus is shifting away from infrastructures and moving towards content. Despite the difficult budget context, Québec is investing very large sums in this important initiative.

Indeed, 50 million dollars have already been devoted to Phase 1 of the Information highway fund and 60 million dollars have been announced for Phase 2. My colleague, the Minister of Education, has also announced investments of close to 300 million dollars for the acquisition of computer and peripheral equipment for Québec's school network. A portion of this sum will be used to get Québec's schools "wired". Moreover, our Internet access program for public libraries is progressing at a brisk pace.

In April 1996 we asked all departments and agencies of the Government of Québec to submit their action plans. To date, some one hundred have responded to our call. As a result, we will be able to announce Québec's strategy to implement the information highway -- a strategy that is both cultural and industrial -- in early 1997, as planned.

Québec's unique situation justifies such investments and efforts. Whether it is for users or for consumers, at home or at the office, computer networks are helping society enter a new era. While others are banking solely on the laws of the free market to achieve this goal, Québec cannot rely exclusively on such laws. Indeed, the free market alone cannot guarantee Québec and its population that Québec's culture and language will have a permanent place on the information highway or in this new information and knowledge-based society. Moreover, only the presence of our culture will guarantee the presence of our language. That explains our decision to digitize and distribute on the Internet 20,000 documents of the Bibliothèque nationale du Québec as well as a portion of the collections found in our museums.

English is clearly the predominant language of modern methods of communication, and content in other languages on the Internet represents less than 10% of the global supply of services. It is essential that the information highway serve as a vehicle for expressing the diversity of cultures and the plurality of languages.

I feel that it is imperative that Québec be able to enter the next millennium in French, a language that must continue to give access to modernity. In our quest to achieve this goal, we can never be too many; we must join forces with other Francophones all across Canada, in France and throughout the French-speaking world.

A major public effort coupled with a greater awareness on the part of Quebecers about the awesome potential of the information highway are the foundations we are banking on. And the results are encouraging: for example, Québec businesses in this sector, be they small, medium-size or large, are extremely dynamic. Indeed, they represent the future of Montréal, a city that already vibrates with their presence and their performance.

In this respect, we are all aware that many of the stakes associated with the information highway know no boundaries. In certain cases, the orientations and solutions must be defined at the international level. This is true for the French-speaking world, but it is also the case for technical standards, the copyright problem, electronic commerce and the list goes on.

At another level, we are gathered here today to explore potential avenues of cooperation between our governments in the information highway field. Québec is willing to seek out such avenues of cooperation fully respecting, of course, our jurisdictions.

We already envisage a certain number of sectors, including electronic commerce, eliminating overlapping between government programs, etc., where we feel it is particularly important to work together.

Before proceeding, I feel that it is vital to clearly indicate the guidelines that would serve as a framework for Québec's cooperation with its Canadian partners.

Indeed, respect for our priorities and our timetable for implementing the information highway are essential conditions for our participation in this initiative.

As I stated earlier, we are seeking to promote the presence of French as one of the languages in common use on the information highway and we plan to take all the necessary steps to achieve this goal.

Finally, I wish to reiterate our firm desire to obtain our fair share of the sums distributed by the federal government and of the spin-offs of federal programs pertaining to the information highway.

This having been said, our "sherpas" have pointed out a number of avenues for discussion. Let's travel along a part of the road together, in a spirit of openness and mutual respect.

Thank you

Louise Beaudoin,
Minister of Culture and Communications
Minister responsible for the information highway